

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 février 2012

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre première séance de l'année du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mme et MM. les Conseillers : Marina MELON, Pascal GAFNER, Brian OOSTERHOFF, Alfons REITER, Jean-Louis VIAL et Yves VUAGNIAUX.

Membres absents : MM. les Conseillers Martin BARAGAÑO et Thierry PIDOUX

Membres présents	91
Membres excusés	6
Membres absents	2
Effectif actuel	99

**2. APPROBATION DU PV
DU 1^{ER} DÉCEMBRE
2011**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Oui, Mme la Présidente, à la page 150 de ce procès-verbal, en haut de la page, 3^e ligne de l'intervention qui m'est donnée, on me fait planter des éoliennes dans un parking. Alors je sais bien qu'on a beaucoup parlé de voitures, de routes et d'accès routier divers, mais il s'agit bel et bien d'un parc éolien et non pas d'un parking.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Conseiller, on prendra note et on corrigera.

Y-a-t-il d'autres remarques à apporter ?

Si ce n'est pas le cas et que la parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le procès-verbal de la séance du **1^{er} décembre 2011** est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements et vraiment beaucoup de travail à nos secrétaires, elles le méritent, je peux vous dire, c'était ardu.

**3. APPROBATION DU PV
DU 8 DÉCEMBRE 2011**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Tel que présenté, le procès-verbal de la séance du **8 décembre 2011** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

4. DÉMISSIONS

*Démission de M. Serge
BAECHLER*

En date du 23 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec regret que je vous transmets ma démission du conseil communal. En effet, partant à l'étranger pour des raisons professionnelles, je me vois dans l'obligation de renoncer à mon engagement politique.

Je tiens à remercier tous mes confrères conseillers pour les intéressantes discussions sur l'avenir de notre ville. Je remercie mes collègues de la commission des finances et leur souhaite le meilleur pour relever l'important défi des investissements futurs. Je remercie également tous les électeurs qui m'ont fait confiance.

Yverdon possède un grand potentiel de développement en termes de qualité de vie, d'urbanisme ambitieux, de culture et d'essor industriel. Je quitte ce conseil en ayant l'intime conviction qu'il saura appuyer la transformation de notre ville en pôle régional culturel et économique et donner à la ville l'envergure qu'elle mérite.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Serge BAECHLER.

M. Serge BAECHLER a accédé au Conseil communal au début de cette législature, soit le 1^{er} juillet 2011. Il a siégé à la Commission des finances.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Serge BAECHLER pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission de Mme Céline
PAHUD*

En date du 17 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame le Présidente,

Par la présente, je tiens à vous annoncer ma démission du Conseil communal. Après y avoir siégé quatre mois, je constate que mon travail à plein temps et mes activités dans différentes sociétés locales ne me permettent pas de m'investir pleinement dans mon nouveau rôle de conseillère. En effet, depuis mon élection, j'ai été nommée chef de projet dans mon activité professionnelle et également secrétaire de la Société d'Astronomie du Nord Vaudois, dont je

suis membre depuis de nombreuses années.

Je regrette donc de devoir quitter le Conseil communal et vous remercie, Mme la Présidente, ainsi que Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, pour ces riches moments passés en votre compagnie. Je souhaite que cette nouvelle année 2012 soit fructifiante pour la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Céline PAHUD.

Mme Céline PAHUD a également accédé au Conseil communal au début de cette législature, soit le 1er juillet 2011.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Céline PAHUD pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de M. Lukas
WYSSBROD

En date du 23 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame le Présidente,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal.

Cette décision ne fut pas simple à prendre, mais j'ai décidé de partir une année à l'étranger pour approfondir mes connaissances en anglais.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Lukas WYSSBROD.

M. Lukas WYSSBROD a accédé au Conseil communal au début de cette législature, le 1er juillet 2011. Il a siégé à la Commission des recours.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Lukas WYSSBROD pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

5. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de Mme Céline PAHUD, de MM. Serge BAECHLER et Lukas WYSSBROD, le Conseil communal se retrouve avec trois sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement des deux premiers Conseillers. Le remplacement de M. Lukas WYSSBROD, interviendra en mars prochain, lorsque le groupe UDC aura déposé une liste complémentaire.

Mme Monique MULLER, première des viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe des verts, née en 1943 et domiciliée au chemin de la Colline 11 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Serge BAECHLER.

M. Jean-Claude TÉTAZ, second des viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe des verts, né en 1948 et domicilié à la rue du Général-Guisan 67 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Céline PAHUD.

Je prie donc Mme Monique MULLER et M. Jean-Claude TÉTAZ de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Monique MULLER et M. Jean-Claude TÉTAZ, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.

Mme Monique MULLER : « Je le promets »

M. Jean-Claude TÉTAZ : « Je le promets »

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets, par le biais de nos scrutateurs, un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Démission de parti

En date du 4 janvier dernier, M. le Conseiller Raphaël FRANZI nous a informé de sa démission du parti UDC. Il siègera donc comme indépendant jusqu'à la fin de la législature. Il sera remplacé comme membre de la Commission des affaires immobilières ainsi que comme suppléant à la Commission communale de recours lors de la séance du 8 mars 2012.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pétitions-requêtes de M. Marcel DESPLAND

En date du 4 janvier, nous avons reçu une pétition-requête de M. Marcel DESPLAND au sujet du repositionnement des terrains de foot du Stade municipal.

En date du 5 janvier, nous avons reçu une lettre ouverte de M. Marcel DESPLAND au sujet du Stade municipal.

En date du 20 janvier, nous avons reçu une pétition-requête de M. Marcel DESPLAND au sujet de l'Avenue des Pêcheurs - Parc Saint-Roch, Création de la Maison du Sport et Fondation du Fonds du Sport.

Dans sa séance du 23 janvier dernier, le Bureau du Conseil communal a pris acte de ces pétitions, et a décidé, celles-ci ayant un caractère purement administratif, de les transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Sylvianne WEILER-PAVID, mère de notre ami et collègue M. le Conseiller Christian WEILER.

M. le Conseiller Christian WEILER, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Nous vous adressons, à vous et votre famille, nos plus sincères condoléances. Que ces quelques paroles vous apportent, ainsi qu'à votre famille, un peu de réconfort dans cette douloureuse épreuve qu'est la perte d'un parent.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Procès-verbal du 3 février 2011

Lors de l'archivage des procès-verbaux et des préavis, nos secrétaires ont constaté une erreur dans le PV d'une séance de l'année dernière, soit le 3 février 2011, au sujet du préavis PR10.33PR sur la taxe au sac.

À la page 166 de ce procès-verbal, lors de la décision du Conseil communal, l'article 3 ne mentionne pas l'amendement accepté en page 152.

Je vous propose de prendre formellement acte de cette modification, soit.

Article 3 : Le Conseil prend acte des conclusions relatives ~~à la neutralité financière~~ aux conséquences financières de l'introduction de la taxe au sac ;

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier à la commission
du PR11.37PR*

En date du 27 janvier dernier, un courrier a été adressé aux membres de la commission du préavis PR11.37PR, concernant la régionalisation de la sécurité publique dans le périmètre de huit communes du Nord vaudois, l'adhésion à l'association intercommunale en matière de sécurité publique, l'adoption des statuts de l'association intercommunale en matière de sécurité publique, avec copie à tous les membres de ce Conseil, aux Municipaux et à la Préfecture.

Si de ma propre initiative, et sans le consentement du Bureau, je me suis permise de vous adresser ce courrier, c'est que le fait de dévoiler les résultats de la commission à la presse dérange mon éthique personnelle.

Étant en début de législature, il me semblait important de vous rappeler quelques règles de bienséance, notamment que la primauté de la décision doit revenir au Conseil et à la Municipalité.

En espérant que ce courrier aura l'effet escompté, soit qu'à l'avenir cela ne se reproduise en aucun cas, et puissions ainsi travailler en toute sérénité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pétition du PLRY

En date du 2 février, une pétition « Pour la fluidité de la circulation à Yverdon », m'a été remise en main propre par le PLRY. Elle est munie de 825 signatures. Celle-ci sera traitée lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Modification de l'ordre du
jour*

Ce jour, nous accusons réception de la démission de M. Sylvain PITTET de la suppléance de la Commission des finances.

Au point 11 de notre ordre du jour, nous devons apporter la modification suivante, de la part du groupe des Verts :

Nomination d'un membre **et d'un membre suppléant** à la Commission des finances.

Vote

Cette **modification** de l'ordre du jour au point 11 **est acceptée** à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendons :

- Une Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Deux Questions de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND
- Une intervention de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Un Postulat de Mme la Conseillère Aline GYGAX

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

8. PRÉAVIS
N° PR11.34PR

Composition de la commission

CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 150'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UNE DÉTECTION FEU AINSI QUE DIVERS TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ À L'ENSEMBLE DU THÉÂTRE BENNO-BESSON.

 **MADAME ELISABETH FARIAS, RAPPOTRICE.**

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Elisabeth FARIAS, Guy ANGÉLOZ, Pierre ARNABOLDI, Pierre CHERBUIN, Olivier MAIBACH, Jean-Yves MARTIN et Gnanaseelan SUBRAMANIAM.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS donne lecture des conclusions du rapport, en soulignant qu'un récapitulatif des investissements déjà effectués ces quinze dernières années sur le Théâtre Benno Besson a été établi afin de clarifier la situation, notamment pour les nouveaux. De manière générale, et pour une meilleure vue d'ensemble des dépenses liées aux bâtiments, la Commission apprécierait que dorénavant et dans la mesure du possible, les préavis soient complétés par une « fiche de suivi » exhaustive des coûts.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.34PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à doter le bâtiment du TBB d'un système de détection incendie et de réaliser les travaux électriques complémentaires nécessaires;

Article 2 : un crédit d'investissement de Frs 150'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale imputée sur le compte no 3100 « détection incendie TBB » et amortie en 10 ans au plus.

9. PRÉAVIS
N° PR11.35PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 682'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DE PETITES EXTENSIONS SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE, EAU ET GAZ.

📖 M. DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR.

Mmes et MM. les Conseillers Claire-Lise DETREY, Claude-Anne JAQUIER, Jacques FIVAZ, (remplaçant Mme Christiane LAYAZ-ROCHAT), Didier FORESTIER, Daniel HOFMANN, Thomas JENNI, Quentin RICHARD et Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. le Conseiller Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.35PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Frs 682'000.-- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4002 « Extensions et compteurs 2012 SEY ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

10. Motion

Composition de la commission

DE MME AUDE BRIAND POUR LE PLR DU 6 OCTOBRE 2011 : STOP À L'ENGORGEMENT PLANIFIÉ ET À LA PÉNURIE ORGANISÉE.

📖 M. PIERRE DESSEMONTET, RAPPORTEUR.

Mme et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Stéphane BALET, Pierre CHERBUIN, Daniel COCHAND, Pierre DESSEMONTET, Didier FORESTIER, Mathias HUMBERT et Cédric PILLONEL.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Transformation de la motion en postulat

Nous sommes donc en présence d'une demande de transformation de la motion en postulat, avec l'accord de la motionnaire, au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement, avec renvoi à la Municipalité selon l'article 64.

Discussion ouverte sur le postulat

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je reprends le postulat en mon nom. Le texte, je ne vais pas vous le relire, puisqu'il reste le même que celui de la motion, en y ajoutant toutefois les conclusions de la commission, c'est-à-dire :

- Demande à la Municipalité d'étudier plusieurs scénarios concernant l'avenir du pont de Montagny, incluant la réouverture complète, le maintien de la fermeture actuelle et une réouverture unidirectionnelle et de rendre rapport au Conseil communal.
- Demande à la Municipalité de développer un plan de stationnement, incluant un décompte précis du nombre de places de parc et tenant compte de la situation des pendulaires se rendant à la gare.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Le gros rapport que vous avez reçu a donné beaucoup de travail au 1^{er} membre et je remercie M. DESSEMONTET. Il a su rappeler à l'occasion de quelques lignes que des positions opposées se sont exprimées. La difficulté de savoir ce qui pouvait être fait dans la perspective de la transformation de la motion en postulat a également pesé lourd. Il convient de se réjouir que sur le stationnement, premier point de la motion, il y ait eu une large convergence de vues. Sur le deuxième, à savoir la réouverture rapide du Pont de Montagny, beaucoup d'eau a coulé depuis sous ce pont. Comme l'affaire est en mains de la justice à l'heure actuelle avec les trois recours déposés par les commerçants de la zone, les riverains de la Rue du Cheminet et l'Association de Quartier St-Georges, il me paraît opportun de ne pas charger notre Conseil communal d'une décision difficile alors même que la justice va devoir se prononcer sur ce qui a été fait. Il y a place néanmoins pour que notre Conseil communal s'intéresse à ce qui pourrait être fait pour trouver des solutions plus satisfaisantes.

A ces propos j'ajoute deux remarques :

La première concerne les chiffres de comptages qui ne m'ont pas satisfait. C'est surtout la forme prise pour nous les communiquer qui est insatisfaisante. Vous aurez vu sur le graphique qui accompagnait le document, qu'il n'y a que trois rubriques - incomplètes par ailleurs - comptages 2008, pronostic 2010 et comptages 2011 (rien donc pour 2009 et 2010). A mon avis ce n'est pas sérieux d'autant plus que nous devrions pouvoir disposer de chiffres clairs sur l'avant et l'après de la fermeture du Pont de Montagny. Mais je n'ai donc pas le désir de revenir ici sur cette affaire. En revanche comme Conseiller communal je souhaite disposer à l'avenir si notre assemblée doit se pencher sur ces problèmes de mobilité de documents étayés, référencés et obtenus après une étude exempte de manque du genre : les endroits, les moments des comptages, voir certaines interprétations de résultats.

Comment peut-on en effet dire au paragraphe 4 de la page 2 que la circulation a sensiblement baissé dans le quartier avec report sur les rues Verdun et Cheminet quand la simple addition des chiffres mentionnés dans le paragraphe montre un passage de 12'600 à 12'300 véhicules/jours. Est-on prêt, sur la base de ces prétendus trois cents véhicules en moins à maintenir une telle affirmation ?

La deuxième de mes remarques touche au contenu du postulat, issu de la transformation, que les commissaires étaient unanimement prêts à appuyer. Je me vois mal demander à la Municipalité d'étudier plusieurs scénarios. On peut en effet penser que la Municipalité l'a déjà fait avant de prendre la décision de fermeture. En conséquence ce qu'on peut au mieux, c'est lui demander de réétudier ces scénarios, d'y ajouter à ses propres éléments d'appréciation de novembre 2010, aussi bien les réactions et actions des habitants du quartier et aussi les événements qui se sont passés par la suite, comme lorsque la Municipalité est revenue en arrière à propos de la Rue d'Orbe.

Cela m'amène à proposer un amendement minime : le mot réétudier au lieu d'étudier.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. le Conseiller, j'attends juste le texte puisqu'il y a une proposition d'amendement.

Oui, on me souffle qu'effectivement d'amender un postulat, c'est difficile. On peut demander une modification du texte, mais d'amender cela ne va pas être possible. Soit on modifie le texte, ce n'est pas un amendement au fait. Donc votre proposition, M. le Conseiller était de demander à la Municipalité de réétudier plusieurs scénarios au lieu d'étudier ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je pense quand même avoir été compris, je considère que la Municipalité a déjà étudié. Pure formule, cela ne me gêne pas de laisser le mot « étudier », je renonce à ma proposition.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. le Conseiller. La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat. Apparemment, la parole n'est plus demandée, donc la discussion est close, nous allons voter.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

La présidente remercie le rapporteur.

**11. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT À
LA COMMISSION DES
FINANCES**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Suite à la démission de M. Serge BAECHLER du Conseil communal et de M. Sylvain PITTET en tant que membre suppléant à la Commission des finances, nous devons donc repourvoir ces deux postes.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Au nom du groupe des verts, j'ai le plaisir de vous proposer M. Sylvain PITTET comme membre de la Commission des finances et Mme Madeleine LECHMANN comme membre suppléante.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci, Mme la Conseillère, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote

A l'unanimité, **M. Sylvain PITTET est élu** membre à la Commission des finances, et

Mme Madeleine LECHMANN est élue membre suppléante.

La Commission des finances est donc à nouveau au complet. M. Sylvain PITTET et Mme Madeleine LECHMANN, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite à tous les deux beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

12.1

Une Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Pour une gestion cohérente du développement d'Yverdon-les-Bains).

Les Yverdonnois qui sont attentifs aux décisions prises par leurs autorités communales ont assurément été interpellés par les débats nourris qui ont largement occupé l'assemblée de notre Conseil de début décembre, que ce soit pour l'étude de requalification de certaines rues ou sur la manière de conduire le projet d'agglomération. De plus, ces derniers mois, par pétitions ou recours interposés, les plus concernés de nos concitoyens ont aussi fait part de leur scepticisme face à des mesures de circulation qu'ils ne comprennent pas. Enfin, plus de 3'800 électeurs de notre Commune viennent de signer une initiative demandant que la Municipalité mette en œuvre sans délai le processus de réalisation – au Sud-Ouest de la ville – d'une route de contournement améliorant la fluidité du trafic aux entrées de la ville, délestant ainsi les rues du centre d'une circulation manifestement de transit.

Même si l'on sait que l'être humain est sensible - si ce n'est facilement réfractaire - aux changements touchant son proche environnement - on sait aussi qu'un changement est plus facile à faire passer si le citoyen devient acteur du dit changement. En matière d'urbanisme et de circulation, les communes vaudoises possèdent heureusement une solution dans leur boîte à « outils politiques », il s'agit du plan directeur communal.

En effet, selon la LATC - la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions - chaque commune doit se doter un tel plan directeur. Celui-ci doit prévoir - si ce n'est anticiper - l'évolution démographique et économique de la commune pour les quinze années à venir. On dit aussi que la Municipalité doit associer la population à l'élaboration ou à la révision de ce plan directeur. Adopté ensuite par le Conseil communal puis ratifié par le Conseil d'État, ce plan solidement construit devient alors la ligne de conduite pour les autorités, comme pour les urbanistes travaillant à leur service. Ce plan est utile en matière d'affectation du sol - de l'habitat aux activités économiques, en passant par les équipements collectifs ou les installations sportives, comme il protège les patrimoines naturels ou historiques. Il prévoit aussi la hiérarchisation du réseau routier - avec ses axes principaux, ses dessertes de quartier, ses cheminements cycliste ou piétonnier, son réseau de transport public et son plan de stationnement.

L'actuel plan directeur communal d'Yverdon-les-Bains est déjà vieux de 17 ans. Conçu en 1995, il a été adopté en 1996. À ce moment-là, Yverdon-les-Bains comptait une population totale (résidents secondaires ou temporaires compris) de 25'828 habitants. Aujourd'hui, ce chiffre est de plus de 28'000. On note aussi que le nouveau plan directeur cantonal - qui pousse à densifier l'habitat dans les villes et qui restreint les constructions en zone rurale - ne va pas inverser la tendance. Dans ce contexte, les prévisions à 15 ans parlent volontiers d'une Ville d'Yverdon-les-Bains comptant 35'000 habitants à l'horizon 2025.

La LATC dit aussi à son article 30 je cite que « *les plans directeurs communaux sont réexaminés tous les 15 ans au moins, tenus à jour et adaptés lorsque les circonstances l'exigent.* » fin de citation. À fin 2007, en signant avec ses communes voisines la convention de mise en œuvre du projet d'agglomération, notre Municipalité s'était formellement et logiquement engagée par écrit à adapter son plan directeur communal entre 2008 et 2009, et à réviser son plan général d'affectation du sol entre 2008 et 2010. Nous sommes en 2012 et il n'a pas été donné suite à cet engagement, malgré les multiples projets portant le label AggloY qui fleurissent tout azimut, que ce soit en matière de nouvelle affectation du sol, de philosophie en

matière de mobilité ou de stationnement, pour n'évoquer que ces points-là.

Il serait malheureux de répéter à maintes reprises le genre de débat que nous avons eu en décembre dernier. Faisons plutôt en sorte d'éviter - à nos concitoyens et à notre Commune - des démarches administratives ou juridiques aussi coûteuses en argent qu'en énergie pour cause d'incompréhension ou d'opposition à de nouvelles mesures d'aménagements. Pour ce faire, la Ville d'Yverdon-les-Bains doit disposer à brève échéance d'une planification d'ensemble cohérente et anticipative. Les multiples études et projets conduits - pour plus de 3 millions de francs, rappelons-le - depuis l'adoption du concept d'agglomération en 2008 - constituent déjà une bonne part des pièces du puzzle permettant d'établir ce plan.

Pour une gestion cohérente du développement de notre Ville, pour les Yverdonnois d'aujourd'hui et pour ceux qui les rejoindront demain, il est temps, M. le Syndic, Mmes et MM. les Municipaux, d'élaborer en harmonie avec nos concitoyens cette planification directrice. Et je vous demande, Mmes et MM. les Conseillers, cher collègues, de montrer un signe fort et constructif à notre population, aux acteurs économiques, aux investisseurs et aux communes voisines, en soutenant la motion qui suit :

« Durant l'année 2012, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, réexamine et adapte le plan directeur communal datant de 1996, selon le processus prévu à l'article 36 de la LATC. Elle soumet cette révision à son Conseil communal en 2013, après procédure telle que contenue dans les articles 28 et suivants de la LATC ».

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

La préoccupation exprimée à travers cette motion par notre collègue ROULET-GRIN, est parfaitement légitime et je m'y rallie volontiers, en tout cas en partie.

En effet, les enjeux démographiques et les enjeux en termes de développement territorial qui nous attendent ces prochaines années, sont très importants, avec des impacts sur le territoire et en matière de mobilité, très très forts. Donc une information et une participation de la population me semblent indispensables. Et là, Mme ROULET-GRIN nous propose un moyen d'ouvrir justement, de poursuivre finalement ce processus d'information et de participation de la population qui est en cours, de façon un petit peu plus formelle à travers la révision du plan directeur communal. Et c'est une façon aussi d'ouvrir, de mettre en consultation différentes orientations stratégiques pour qu'il y ait clairement un consensus autour des différentes propositions, ce qui permet, comme l'a très bien rappelé notre collègue de faire avancer les projets souvent beaucoup plus rapidement.

D'ailleurs cette préoccupation est partagée depuis longtemps par le groupe des verts, puisqu'en 2011 d'une part, une question a été posée sur la participation de la population aux enjeux en matière de développement territorial. En 2009, une question relative à la communication sur le projet d'agglomération et en 2007, une question sur l'adaptation des instruments de planification et notamment l'adaptation du plan directeur communal. À l'époque M. TREYVAUD, Municipal radical, nous rappelait la longueur des procédures. Et c'est peut-être là que je mettrai un bémol sur la motion telle qu'elle est formulée et telle qu'elle nous est présentée, c'est les délais qui sont assortis à la révision de ce plan directeur communal qui est demandé et qui est nécessaire effectivement.

Les délais imposés à travers votre motion me semblent beaucoup trop courts, effectivement la LATC rappelle finalement les différentes phases par lesquelles nous devons passer pour réviser pour mettre à jour un tel document. Il y a tout d'abord bien entendu, l'élaboration du document qui doit répondre à des directives cantonales, qui sont très claires sur le contenu,

Discussion ouverte sur la motion

quant au contenu et à la forme que doit prendre un tel document, donc ce ne sont pas des choses qui se règlent en quelques jours ou en quelques semaines. Il y a ensuite, et puisque vous citez la LATC, je suppose que ces différents articles de loi ne seront pas passés inaperçus. La question de la participation de la population qui ne peut pas être réglée non plus en quelques heures ou avec une simple annonce dans la presse. Il y a ensuite une phase d'examen préalable du Canton à ce stade du projet et là le Canton a trois mois minimum pour analyser le projet et on sait que souvent cette phase de la procédure est beaucoup plus longue. Ensuite de quoi, il faut bien entendu adapter le document pour tenir compte des remarques récoltées dans le cadre de l'examen préalable du Canton. Nous avons ensuite la phase de consultation publique, phase essentielle, vous l'avez rappelé dans votre texte. Et enfin, l'adoption du document peut intervenir, adoption du document par le Conseil communal. Mais pour qu'il puisse entrer en vigueur, il faut effectivement qu'il soit ratifié par le Canton.

Donc toutes ces phases de la procédure en dix mois me semblent absolument illusoirs. Donc si je peux me rallier parfaitement à la motion, à la nécessité de réviser ce document, et j'ai rappelé différentes interventions qui allaient dans ce sens ces dernières années émanant notamment du groupe des verts, je ne peux pas me rallier au délai imposé à travers cette motion.

J'aimerais rappeler encore un élément que j'évoquais en fin d'année passée, c'est la révision de la loi sur l'aménagement du territoire qui est en cours et qui permettra, qui donnera très certainement un statut, en tout cas dans ce sens qu'allait le projet de loi qui avait été présenté par le Conseil d'État et qui avait été soumis à consultation publique. On veut effectivement donner un nouveau statut aux projets d'agglomération et finalement les projets d'agglomération tels que nous les connaissons pourraient avoir un statut similaire à un plan directeur communal ou à un plan directeur intercommunal.

Alors si c'est le cas, si cette loi devrait être adoptée, il est clair que nous serions obligés de passer par l'ensemble des phases de la procédure que vous venez d'évoquer, c'est-à-dire information à la population, consultation publique, etc. Mais cela me semble intéressant d'attendre que cette révision soit enfin proposée, soit soumise au Grand Conseil et adoptée par le Grand Conseil parce que là nous aurions une opportunité de raccourcir finalement la procédure.

Donc, je souhaite aussi et très clairement que ce débat public ait lieu. Les enjeux en termes de développement, je l'ai dit tout à l'heure sont très importants. Il faut que ce débat public puisse avoir lieu. Donc je me rallie volontiers à cette proposition pour autant que la motion soit transformée en postulat, voir que la motion soit amendée sur les délais impartis. Je vous remercie.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'ai une question à mon collègue M. VENIZELOS : depuis quand est-ce que la nouvelle loi sur les agglomérations est en discussion ?

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je réponds volontiers, alors je n'ai pas parlé de la loi sur les agglomérations. La loi sur les agglomérations n'est d'ailleurs pas en discussion au niveau du Grand Conseil, même si je crois savoir qu'elle est en discussion au niveau du Conseil d'État, mais je ne suis pas dans le secret des dieux. Par contre, j'ai parlé de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions qui elle est en cours de révision. Il y a d'ailleurs eu une consultation publique l'année passée sur ce dossier.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte. Donc nous sommes face à une demande de transformation de la motion en postulat.

Donc je me tourne vers la motionnaire pour connaître ce qu'elle va faire.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'ai bien entendu les arguments de M. VENIZELOS. Je ne crois pas qu'il est nécessaire de transformer en postulat pour la raison suivante : j'ai entendu notamment la question des délais qu'il faut pour mener à bien ce gros dossier. Je pense qu'il serait plus sage d'allonger quelque peu le délai.

Mais, j'aimerais aussi rappeler, par rapport à la deuxième intervention, que le fait d'être dans un schéma d'agglomération, d'être parti dans un projet d'agglomération, ne dispense par la Commune de réviser son plan. Nous l'avons vu lors des précédents débats que nous avons eus, il y a un problème de compréhension et ça on ne peut pas l'enlever.

Et j'ai posé la question au SECRI, à la juriste qui s'occupe des agglomérations. Elle m'a dit tant que la loi sur les agglomérations n'est pas entrée en vigueur, il est clair que les dispositions de la LATC comptent.

Que la LATC change, et bien il y aura des adaptations également pour le dossier directeur communal d'Yverdon, bien sûr. Mais pour l'instant, on ne peut pas baser notre développement sur éventuellement peut-être que la loi va changer. Il y a des lois en vigueur, il y a des obligations que ce soit auprès de nos concitoyens, également auprès de l'État.

Et je pense que c'est plutôt en modulant, si on peut dire ainsi, le temps à disposition qu'on peut avancer. Donc par rapport à votre raisonnement que je peux suivre parfaitement parce que vous êtes un connaisseur de ce domaine, je propose de modifier les dates qui sont indiquées en rallongeant de 2013 pour la présentation d'un plan et de 2014 pour son adoption.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je crois qu'on peut faire à ce stade-là, la même nuance que tout à l'heure a faite notre collègue M. COCHAND. Ce que vous demandez c'est d'actualiser le plan directeur, Mme la Conseillère, vous ne demandez pas de réactualiser et c'est bien la nuance.

Celui qui vous parle a étudié le précédent, et dieu sait si c'est vieux, et mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD s'en rappelle aussi. Ce n'est pas deux ans qu'il a fallu, c'est environ quatre à cinq ans qu'il a fallu pour mettre au point toute la procédure telle qu'elle a été décrite, en plus de ça avec la LATC actuelle à disposition.

Donc moi je pense qu'il faut éviter de mettre des dates, inciter la Municipalité sous forme de motion ou de postulat, peu importe à ce stade-là, mais pour autant que le délai ne soit pas mis en évidence de cette façon. Le travail est hyper conséquent pour l'avoir vécu, d'ailleurs dans la même procédure, puisque nous avons aussi à l'époque fait des consultations populaires et tout ce qui s'en suit pour arriver à un plan directeur. Et ensuite un plan général d'affectation qui a suivi pour la mise en application par la suite.

Donc moi je vous propose de ne pas mettre de date de fin, mettre une date de début peut-être, mais pas de fin.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN, tout d'abord vous dire qu'à l'instar de ce que disait sous peu M. Vassilis VENIZELOS, nous nous rejoignons sur le fond de votre motion.

Le plan directeur communal est un document obsolète qui doit être révisé. C'est d'ailleurs ce que nous avons prévu de faire sur le principe donc, je suis et la Municipalité avec moi, tout à

fait favorable à votre motion.

Toutefois, je vais revenir sur les deux points qui ont été mentionnés déjà par plusieurs Conseillers.

Tout d'abord celui des délais, qui est en effet à lui seul rédhibitoire dans le sens et cela a été dit déjà, que la procédure de révision d'un plan directeur communal est un processus extrêmement lourd, je ne vais pas revenir sur les détails de la procédure qui ont déjà été mentionnés. Alors votre nouvelle proposition de délais décalés d'une année, j'ai malheureusement bien peur qu'elle soit également trop courte pour que puisse être mené à bien ce type de procédure. Ne serait-ce que parce que, M. VENIZELOS l'a dit également, ces documents doivent être soumis à l'examen préalable du Canton. Et nous n'avons à peu près aucune maîtrise des retards cantonaux en matière d'examen préalable en tout genre, juste pour exemple, le plan directeur localisé Gare-Lac subit, je crois que c'est le terme, un examen préalable du Canton depuis huit mois déjà et nous ne sommes pas encore arrivés au bout de cette procédure.

Je pense donc qu'il serait plus sage, sachant que nous sommes tout à fait prêts à lancer cette procédure, ce n'est pas de la langue de bois, de ne simplement pas mettre de délai dans votre motion, considérant qu'il s'agit d'une motion et que donc la Municipalité sera tenue d'appliquer, de mettre en œuvre ce que vous, et le Conseil s'il vous soutient, nous demandent de faire. Cela me paraît suffisant et cela m'évite de devoir vous inventer un délai qui me semblerait réaliste sachant que nous ne maîtrisons pas tous les éléments du calendrier.

Mais cela me mène quand même au deuxième élément qui a été mentionné également, c'est celui de cette révision de la LATC. Vous dites qu'on ne peut pas attendre qu'une loi soit révisée pour lancer cette procédure. En même temps je suis d'accord avec vous, mais en même temps il faut rappeler que, vous le dites d'ailleurs dans votre motion elle-même, que de très nombreuses études ont déjà été effectuées dans le cadre d'AggloY et il me semblerait extrêmement dommage finalement de devoir relancer une série d'études qui pourraient s'inspirer du travail qui a déjà été fait mais qui ne pourrait pas le réutiliser complètement, de lancer une nouvelle série d'études, alors que ce travail a d'ores et déjà été fait à un tel point que certains considèrent même que trop d'études ont été faites dans le cadre d'AggloY. Je pense que sachant lorsque nous nous lançons dans une procédure qui est extrêmement longue, nous n'avons pas grand-chose à craindre d'attendre de voir le résultat de cette LATC, qui nous permettrait, si les débats au Grand Conseil ne sabrent pas cette future révision disons facilitée, cela nous permettrait ensuite d'aller beaucoup plus vite puisque nous pourrions réutiliser ce projet d'agglomération, tout en, M. Vassilis VENIZELOS, le disait également, tout en respectant tous les éléments de procédure qui vous tiennent à cœur, notamment les questions de consultations populaires.

Voilà, donc je vous propose non pas de transformer votre motion en postulat, mais de maintenir votre motion, en supprimant le délai et peut-être en l'assouplissant un peu de manière à nous permettre de prendre en compte cette procédure simplifiée de la future LATC dans nos réflexions.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci, Mme la Municipale, la discussion est toujours ouverte.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Il y a peut-être une différence entre le plan directeur qui a été établi en 1995-96, qu'à la situation actuelle. Je rappelle que nous sommes dans une procédure, qui maintenant il y a quantité de professionnels qui se sont penchés sur le chevet d'Yverdon-les-Bains et de son agglomération. Il y a quand même pas mal de dossiers qui ont été étudiés par des spécialistes. On ne part pas peut-être avec une étude quasi inexistante, une situation existante, mais une situation qu'il fallait faire évoluer, et là je pense quand même qu'on doit démarrer dans cette affaire, ne serait-ce déjà parce que la loi demande cette affaire-là, et qu'on le voit nous-mêmes

et certains de nos concitoyens ne comprennent plus certains aménagements ou certaines formes d'urbanisme ou de mobilité que l'on met en place maintenant.

Je vous propose donc, ce qui importe à mon avis, c'est qu'on démarre dans cette démarche, donc je vous propose une motion qui aurait les termes suivants :

« La Municipalité d'Yverdon-les-Bains met en œuvre le processus d'adaptation de son plan directeur communal datant de 1996, selon le processus prévu à l'article 36 de la LATC. »

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci, Mme la Conseillère, est-ce qu'on peut juste avoir votre texte s'il vous plait ?

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de la motion, je vais essayer de vous relire le texte :

« La Municipalité d'Yverdon-les-Bains met en œuvre le processus d'adaptation du plan directeur communal datant de 1996, selon le processus prévu à l'article 36 de la LATC. »

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je peux bien entendu me rallier à cette nouvelle proposition, juste un petit détail, l'article 36 concerne le contenu du plan uniquement et pas sa procédure. Donc nous pouvons nous passer de la mention de cet article, mais sinon sur le reste, je peux bien entendu m'y rallier.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

En mettant « selon les dispositions prévues par la loi », ce serait peut-être plus simple non ? Comme ça il n'y a pas d'article mentionné, ou « selon la LATC ».

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Excusez-moi de revenir encore une fois à la charge, je vous remercie, Mme la Conseillère, de votre flexibilité concernant cette question du délai.

J'aimerais juste quand même, reparler encore une minute de cette question de la LATC. Je suis d'accord avec vous, mieux vaut lancer cette procédure tout de suite. Simplement si on prend les choses concrètement, lancer une telle procédure, c'est notamment demander au Conseil communal un crédit pour pouvoir financer ce processus, en passant disons que le dernier a coûté plus d'un million, je suis sûre que l'on peut faire moins cher cette fois, mais un crédit quand même important pour mandater un bureau que nous allons devoir demander au Conseil communal.

Et une fois le bureau mandaté, il commencera son travail, et si la LATC changeait en cours de route, je ne vois pas comment on arriverait à intégrer cette nouvelle procédure, finalement dans un processus déjà lancé sur une autre piste. Je pense quelque part votre proposition exclut cette nouvelle proposition de la LATC. Je pense que ce sont deux choses difficiles à concilier. Alors en même temps je suis d'accord avec vous, et puis en même temps je pense qu'il ne serait pas du tout absurde de quand même flexibiliser un peu la chose, de manière à, sans attendre pendant des siècles, de manière à suivre les débats au Grand Conseil et de voir ce qu'il advient de cet article de LATC.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Mme la Municipale, je crois qu'on joue un petit peu sur les mots, je crois qu'on peut très bien commencer ce processus, qui même à ses tout débuts prendra un certain temps, voir certains mois, cela nous permettra de constater l'état de l'avancement par le Grand Conseil de la modification de la LATC.

Réellement, je crois qu'on n'a pas besoin d'attendre à l'heure actuelle. Et puis, n'est-ce pas le propre d'une administration de s'adapter aux circonstances aussi. Donc je crois que réellement,

on peut y aller à mon avis, et cela serait perdre du temps. Je dis perdre du temps parce que je crois c'est relativement urgent cette question-là, perdre du temps que d'attendre le résultat de cette modification au Grand Conseil. La Suisse, c'est typique on met beaucoup de temps pour faire des lois, et je crois qu'il ne faut pas attendre, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de la motion.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi je crois que la flexibilité y est, je crois que la possibilité existe et je l'ai déjà dit, il y a quand même du travail qui est déjà effectué, et je crois qu'on doit démarrer dans ce projet.

Ce n'est même pas une question que nous ne voulions pas. C'est une question aussi légale. On est dans une loi qui a absolument maintenant dit : « On doit revoir ce plan ». Et on le voit, on l'a vu, dans de multiples projets, que nous ne sommes plus dans le schéma 1996 et que nous devons réviser ceci.

Donc la loi on s'y adaptera, et ce n'est pas un problème, et je doute qu'on ait des renversements complets de stratégie au niveau du Canton. Je rappelle quand le plan directeur cantonal n'est pas très vieux, et je ne crois pas qu'on va avoir des bouleversements complètement assourdissants pour qu'on ne puisse plus s'entendre sur ce sujet.

Donc je maintiens la deuxième version qui vous a été lue par Mme la Présidente.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous allons voter.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.2

Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Délai de construction pour le 2^e terrain de foot au Parc des Rives du Lac).

Ma première question concerne un préavis accepté par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 4 novembre 2010. Le préavis prévoyait entre autre la construction d'un deuxième terrain de football sur le Parc des Rives du Lac. Le début des travaux était prévu pour le deuxième semestre de 2011. Pour l'instant rien n'a été entrepris sur le lieu concerné.

Je demande donc quand les travaux vont débiter.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je vais utiliser mon joker de Municipale, finalement, bon, je suis là seulement depuis six mois déjà, mais encore fraîchement élue, pour vous répondre dans une prochaine séance.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Il n'y a pas de problème, je me réjouis de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Inauguration du complexe sportif des Îles).

Alors la deuxième concerne une superbe salle de gymnastique est bientôt terminée au quartier des Îles, et mise en service pour les nombreux sportifs yverdonnois et de la région.

Vu l'investissement consenti pour cette construction, j'espère qu'une fête sera organisée pour célébrer cet événement et débiter l'utilisation de ce complexe sportif.

Je demande donc à la Municipalité si le Service des sports a prévu une date pour fêter la mise à disposition de ce « joyau » aux sportifs yverdonnois avec une manifestation à la hauteur du lieu.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

S'agissant d'un projet qui concerne plusieurs services, je vais vous répondre en vous disant que nous avons effectivement prévu une inauguration importante, non seulement de ce bâtiment-là, mais du bâtiment des Cygnes 10 qui abrite notamment le Conservatoire de musique et une UAPE, la place qui a été aménagée sur la façade sud du Château, ainsi que si possible, mais peut-être que les travaux ne seront pas encore finis à ce moment-là, la façade de la rue de l'Ancienne-Poste 4.

Cette journée sera faite sous la forme d'une inauguration officielle, enfin d'inaugurations « au pluriel » officielles, ainsi que de portes ouvertes pour que la population puisse accéder à ces lieux et se rende compte de leur beauté, de leur fonctionnalité et ce sera le cas probablement au mois de mai ou au mois de juin prochain.

Voilà M. le Conseiller ce que je pouvais vous dire.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je vous remercie pour cette réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Question de Mme. la Conseillère Aude BRIAND (Chantier du bâtiment de l'Ancienne Poste n° 4)

Je souhaite avoir des compléments d'information sur le préavis 10.02, concernant une demande crédit d'investissement de Fr. 3'905'000.-- pour la réfection de façade et de toiture du bâtiment de l'Ancienne Poste n°4.

En effet après relecture du préavis, je constate que la fin du chantier était planifiée pour fin août 2011. Or, cinq mois plus tard, les travaux sont toujours en cours et le bâtiment perpétuellement emballé par un échafaudage impressionnant.

Je souhaite connaître la raison du retard, la date d'achèvement, le montant du dépassement et serait-ce d'ores et déjà possible d'enlever le chapeau de l'échafaudage pour réduire les coûts ?

Je vous remercie d'avance pour ces précisions.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Mme la Conseillère, comme vous le savez peut-être le chantier de l'Ancienne Poste 4 est un peu particulier puisqu'il fait intervenir un corps de métier que l'on ne voit pas sur tous les chantiers, les tailleurs de pierre, et un matériau, la molasse, que l'on utilise plus tellement disons dans les nouvelles constructions. Et c'est ce dernier point qui a posé problème.

Pour approvisionner le chantier en molasse justement, une carrière dans le canton de Berne, à Ostermundigen, a été choisie pour la qualité de sa molasse. Mais il s'est avéré que les pierres n'avaient pas tout à fait la bonne teinte et il a fallu trouver un autre filon au sein de cette carrière, un filon plus profond que prévu pour trouver des pierres qui aient la même teinte que celles qui ornaient la bâtiment précédemment, entraînant déjà toute une série de retards qui ont été aggravés encore par les conditions météorologiques difficiles du début de l'année 2011, qui ont entraîné la fermeture de ladite carrière pour cause de gel et de neige pendant plusieurs mois. C'est ces deux raisons finalement plus en amont du chantier qui ont entraîné un retard plus que certain.

Pour les surcoûts, je peux vous répondre également, j'ai déjà utilisé mon joker, mais dans une prochaine séance, je n'ai pas le chiffre ici, je ne suis même pas certaine d'ailleurs qu'il ait été d'ores et déjà réellement chiffré.

Quant à la fin chantier, la fin du chantier est prévue pour début juin 2012. M. le Syndic était peut-être optimiste en considérant que nous allions inaugurer le Centre sportif en même temps que la nouvelle façade de l'Ancienne Poste 4, mais bon, qui sait ? Et donc voilà, ce retard est vraiment extrêmement dommageable. Il est indépendant de notre volonté, disons, il n'y a pas mille carrières en Suisse dans laquelle nous aurions pu nous approvisionner. Mais même si ce retard est indépendant de notre volonté, j'adresse quand même toutes mes excuses aux utilisateurs du lieu, en particulier ceux qui travaillent là-bas parce que je sais qu'ils souffrent depuis un certain nombre de mois déjà des nuisances dûes à cet interminable chantier.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Merci pour ces précisions, cependant vous n'avez pas répondu à ma dernière question, s'il était possible d'enlever le chapeau de l'échafaudage pour réduire les coûts.

Peut-être que vous n'avez pas l'information, mais pourriez-vous vous renseigner, puis me répondre dans une prochaine séance.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Oui, excusez-moi, Mme la Conseillère, alors j'ai l'information. Mais bon, on va entrer dans des considérations un peu techniques. Mais disons, le toit reposant sur des pierres qui devaient être changées et qui ne l'ont pas encore été, les retards de livraison des pierres ont entraîné des retards de réfection du toit et de certaines lucarnes. Ce qui implique que les échafaudages ne peuvent pas être démontés puisque le toit n'est lui non plus pas terminé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.5

Une Intervention de M. le Conseiller Stéphane BALET (Modification du règlement du Conseil communal).

En fait, je ne savais pas très bien comment j'allais intervenir ce soir, parce que je souhaitais faire une motion, en vue de modifier le règlement du Conseil communal. Et puis, j'ai eu un téléphone avec Mme la Présidente qui a dit que ce n'était peut-être pas la manière de faire, etc.

Donc je vais vous lire ce que je souhaitais faire et puis ensuite en peut-être discuter de voir comment est-ce qu'on peut (*rires dans la salle*) au niveau de la procédure, je ne suis pas toujours très très bon au niveau de... voilà, très bien, alors j'y vais.

Alors, à de nombreuses reprises, nous avons été sollicités pour nous prononcer sur la prise en considération d'une motion. Dans la plupart des cas, le sujet soumis à notre clairvoyance nécessite un minimum d'attention de la part des membres de notre Conseil. Compte tenu de l'effet contraignant de la motion, nous préférons souvent ne pas prendre de risque et finalement refuser la proposition.

D'autres Conseils ont prévu dans leur règlement un article demandant que les propositions soient déposées à l'avance et envoyées à tous les conseillers afin de pouvoir être étudiées. C'est notamment le cas du règlement du Conseil communal de Lausanne, dans lequel, je suis allé chercher l'article que je souhaiterais voir apparaître dans notre règlement. Donc c'est là qu'est le problème finalement.

Alors, afin d'éviter des dérives du type effet de surprise et afin d'améliorer la qualité des prises de décision du Conseil, je vous propose, disons une modification qui aurait l'allure suivante, donc, on pourrait modifier l'article 62 en y mettant :

« Lorsqu'un conseiller veut user de son droit d'initiative, il dépose par écrit sa proposition (postulat, motion, projet de règlement ou de décision) accompagnée de son développement séparé.

Cette proposition est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, à moins que le Conseil n'en décide autrement pour cause d'urgence. Le développement est envoyé à chaque conseiller avant cette séance. »

Voilà, alors après comme j'avais un peu de temps, j'ai quand même un petit peu regardé le règlement de manière plus détaillée. Alors, j'ai vu qu'on avait la possibilité, malgré tout aussi, donc on peut déposer des motions, mais on peut aussi faire des projets de règlement. Bon, la discussion qu'on avait eue avec la Présidente, c'était finalement que je parlais de cette proposition, que je la lui transmettais, puis qu'elle me donnait la garantie en fin de compte que le Bureau allait faire une proposition au Conseil de modification du règlement. Moi, cela me convient.

Ceci d'autant plus que je peux proposer à la Présidente de profiter de l'occasion, d'ajouter un autre article, qui devrait lui tenir à cœur, qui concernerait peut-être la confidentialité lors des débats, et puis elle pourrait peut-être en profiter pour nous faire une proposition, voilà. Alors, c'est vrai aussi que bon maintenant faire travailler le Bureau et puis que le Conseil ne soit pas prêt à accepter cette modification du règlement. Ce n'est peut-être pas la meilleure idée, alors on aurait pu peut-être faire un vote pour voir si le Conseil serait prêt à entrer en matière sur cette question-là.

Mais je reste convaincu, parce que ce soir par exemple, j'avais de la peine à me positionner par rapport à ce qui nous a été proposé par Mme ROULET-GRIN, simplement parce que j'ai de la peine à me faire une idée sur les conséquences parfois dans certaines de ces motions. Et puis bon, bien sûr le débat a lieu, mais malgré tout cela reste assez technique et puis quand on n'est pas du domaine, ce n'est pas toujours évident, voilà.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Il y a une institution qui est déjà prévue dans le règlement de notre Conseil qui consiste à justement avoir une meilleure idée des propositions qui sont faites par les différents Conseillers, bien cela s'appelle une commission. Et je crois que c'est dans la commission justement que la question est creusée plus avant et cette proposition, non pas que je ne la veux pas mais elle me paraît vraiment limiter les droits des Conseillers en tant que possibilité de proposition donc que personnellement je ne m'y rallierai pas spécialement.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je trouve la proposition de notre collègue BALET tout à fait intéressante. Malheureusement, il pêche un tout petit peu par l'exemple puisqu'il nous demande de nous prononcer maintenant sur quelque chose (*rires dans la salle*) qui demande un peu de réflexion. Donc j'invite la Présidente de nous laisser le délai d'un mois pour qu'on puisse en discuter dans les groupes et puis qu'on puisse en discuter, puis de tester cette nouvelle méthode pour le prochain Conseil.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Moi, j'avais un peu prévu cette réponse (*rires dans la salle*). C'est la raison pour laquelle en fait justement c'était la proposition que j'allais faire. C'était que finalement je peux proposer, disons

au Bureau du Conseil, de transmettre ma proposition par écrit à tous les Conseillers. Comme ça vous aurez tout le temps de l'étudier. Et puis d'effectivement qu'on puisse en discuter et puis peut-être faire une petite modification.

Mais vous en conviendrez quand même qu'on a souvent refusé des motions qui auraient pu être intéressantes et puis pour lesquelles on n'avait pas tous les éléments nécessaires pour décider correctement. Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Alors, je propose effectivement qu'on vous envoie le texte par mail comme ça tous les Conseillers l'auront (*dans la salle : ah bon ? rires*) on vous l'enverra par courrier (*rires dans la salle*) à quelques rares exceptions, et par courriel pardon M. KLAUS, par courriel et comme ça tous les Conseillers l'auront, pourront discuter au sein de leur groupe et je prends quand même acte au niveau du Bureau et rien n'empêchera que nous nous mettions sur un rapport, puisque le Bureau ne peut pas éditer de préavis, mais uniquement des rapports, et à ce moment-là, et bien un rapport sera établi et sera soumis à une commission pour étude et rapport et vous en déciderez au sein de ce Conseil.

Si cela vous convient, bien je propose que cela s'arrête là (*dans la salle : tout à fait*). Alors c'est très bien, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.6

Un Postulat de Mme la Conseillère Aline GYGAX (Subvention des abonnements annuels de transports pour les enfants et jeunes de 6 à 25 ans).

Faisant partie de son programme pour cette législature, le groupe socialiste vous propose le postulat suivant :

Subvention des abonnements annuels des transports publics pour les enfants dès 6 ans, ainsi que pour les jeunes de moins de 25 ans.

Ceci dans le but de changer les habitudes de façon positive, de diffuser les bonnes pratiques dès le premier âge, d'accompagner les jeunes dans la transition vers l'utilisation des transports publics plutôt que des déplacements en voiture ou en scooter, et de lutter contre la marchandisation du quotidien de nos chères têtes blondes.

À Yverdon-les-Bains, les transports publics sont une des clés - si ce n'est la clé - de notre mobilité. Hormis les déplacements à pied et à vélo, les transports publics sont les moyens les plus économiques, les plus efficaces et écologiques pour se déplacer dans une ville. Ils réduisent la pollution, la consommation d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre, le bruit, les maladies respiratoires, les accidents routiers, ainsi que la congestion du trafic. Emprunter les transports publics, c'est avoir un comportement responsable vis-à-vis de notre planète.

Ils maintiennent la cohésion sociale et sont un lieu de « vivre ensemble ». Emprunter les transports publics, c'est avoir un comportement responsable vis-à-vis de la collectivité.

Ce projet permettrait d'alléger le budget des familles qui empruntent déjà les transports publics, et inciterait les autres familles à se tourner vers l'usage des transports publics. Certains parents qui conduisent leurs enfants en véhicule privés pourraient y renoncer, afin de laisser leurs enfants se déplacer en toute sécurité dans les transports publics. Ce changement permettrait de déplacer du trafic privé vers les bus ; cela diminuerait le va-et-vient des voitures aux abords des écoles. Emprunter les transports publics, c'est avoir un comportement responsable vis-à-vis de nos enfants.

Nous invitons la Municipalité par ce postulat à présenter une étude concernant la mise en place des mesures assurant une subvention partielle ou totale des abonnements annuels Mobilis

« junior » pour tous les enfants dès six ans, ainsi que pour tous les jeunes de moins de vingt-cinq ans, domiciliés à Yverdon-les-Bains.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je rejoins évidemment ce qui a été dit sur le fond, sur l'utilité des transports publics, sur l'importance que les enfants, que les jeunes prennent l'habitude de les utiliser, c'est aussi là qu'on ancre ensuite les bonnes habitudes pour la suite. Ce qui est proposé c'est une étude de faisabilité d'un système de subventionnement total ou partiel que personnellement je soutiendrai tout à fait, cela va tout à fait dans le sens de ce qu'on pourrait proposer. Ensuite, on verra ce qui arrive, c'est vrai que pour les verts la gratuité totale des transports publics n'a jamais été une solution, parce que c'est un transport qui a un coût aussi, qui a une qualité importante. Donc, voilà, on ne va pas faire le débat maintenant, je soutiendrai sans autre l'étude de faisabilité de ce préavis parce que le fond me paraît tout à fait pertinent et important pour notre Ville, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La Municipalité ne voit aucun inconvénient à étudier ce postulat, puisque nous pourrions l'englober finalement dans nos réflexions concernant les transports scolaires donc on peut sans autre envoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous allons voter.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

Clôture

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que

le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 8 mars 2012 à 20h.

Il est 21h23, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 février 2012

		Page
1.	Appel.....	- 187 -
2.	Approbation du PV du 1 ^{er} décembre 2011	- 187 -
3.	Approbation du PV du 8 décembre 2011	- 188 -
4.	Démissions.....	- 188 -
5.	Assermentations	- 189 -
6.	Communications de la Présidente	- 190 -
7.	Communications de la Municipalité.....	- 191 -
8.	Préavis n° PR11.34PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour l'installation d'une détection feu ainsi que divers travaux d'électricité à l'ensemble du Théâtre Benno-Besson. 📖 Madame Elisabeth FARIAS, rapportrice.....	- 192 -
9.	Préavis n° PR11.35PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 682'000.-- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz. 📖 M. Daniel HOFMANN, rapporteur.....	- 193 -
10.	Motion de Mme Aude Briand pour le PLR du 6 octobre 2011 : Stop à l'engorgement planifié et à la pénurie organisée. 📖 M. Pierre DESSEMONTET, rapporteur.....	- 193 -
11.	Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des finances	- 195 -
12.	Propositions individuelles et interpellations.....	- 196 -
12.1	Une Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Pour une gestion cohérente du développement d'Yverdon-les-Bains).....	- 196 -
12.2	Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Délai de construction pour le 2 ^e terrain de foot au Parc des Rives du Lac).....	- 202 -
12.3	Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Inauguration du complexe sportif des Îles).....	- 203 -
12.4	Une Question de Mme. la Conseillère Aude BRIAND (Chantier du bâtiment de l'Ancienne Poste n° 4).....	- 203 -
12.5	Une Intervention de M. le Conseiller Stéphane BALET (Modification du règlement du Conseil communal).....	- 204 -
12.6	Un Postulat de Mme la Conseillère Aline GYGAX (Subvention des abonnements annuels de transports pour les enfants et jeunes de 6 à 25 ans).....	- 206 -